

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 15 août 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 15 août 2022 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, formant quorum sous la présidence du maire.

Conseiller(s) absent(s): Mario Vallée
Autre(s) personne(s) présente(s) : Serge Raymond, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-08-119

Le maire Peter Zytynsky demande à Serge Raymond, directeur général et secrétaire-trésorier, de procéder à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 août 2022.

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue, appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 août 2022 tel que rédigé, soit :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022
 - 3.2 Modification du calendrier des séances du conseil municipal
 - 3.3 AUTORISATION de signature - renouvellement de l'entente-cadre concernant les travaux à caractère local dans les cours d'eau et le recouvrement de créances
 - 3.4 Dépôt - CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER - RÉGLEMENT 210-2022
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Aucun
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Résolution relative au programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec
 - 5.2 Approbation des dépenses mensuelles - Juillet
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Roxboro Excavation inc. - Travaux de drainage et de pavage - rue de l'Écluse
 - 7.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement - EFEL Experts-Conseils - Plans et devis - Génie civil - Travaux de gainage d'une section de la conduite de distribution d'eau potable sur le chemin du Fleuve
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 Demande de PIIA - Lot 1 543 323; zone HA-9 - Secteur B Noyau villageois -

- Construction d'un multilogement - 69 chemin du fleuve
- 8.2 Demande de PIIA - Lot 1 543 066- 211 Chemin du fleuve - Ajout d'une clôture en marge avant
- 8.3 Demande de PIIA - LOT 1 543 152 - 121 Chemin du fleuve - rénovation résidentielle
- 8.4 Demande de PIIA - lot 1 543 153 - 119 Chemin du fleuve - rénovation résidentielle
- 8.5 Demande de PIIA - Lot 1 543 159 - 114 chemin du fleuve - rénovation résidentielle du bâtiment principal
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 9.1 Demande d'aide financière - Vivre et grandir autrement - Aider l'organisme à poursuivre leurs opérations vers l'édification du Centre de service intégrés d'éducation spécialisée en autisme favorisant la participation sociale et de l'inclusion
- 9.2 Participation au tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges (CCIVS) le 31 août 2022
- 9.3 Demande d'aide financière - CASCA (COMITÉ D'AIDE ET DE SECOURS POUR LES CHATS ABANDONNÉS) - L'OBNL ayant son siège social désire louer la salle du haut du centre communautaire afin de tenir une réunion administrative de leur organisme
- 9.4 Demande d'aide financière - West Island Woodturners - Obtenir gracieusement l'utilisation de la pergola du parc St-Pierre pour leur BBQ annuel
- 9.5 Élaboration d'une politique culturelle
- 9.6 Octroi du contrat pour le remplacement de la fenêtre du garage municipal.
- 9.7 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Shellex - Réfection des terrains de tennis
- 10. RÈGLEMENTS**
- 10.1 Avis de motion - Règlement 190-2022 modifiant le règlement 190-2019-01 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire
- 10.2 Annulation - règlement d'emprunt numéro 211-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 140 000 \$ pour la vidange des étangs aérés
- 11. AFFAIRES DIVERSES**
- 11.1 Aucun
- 12 PAROLE AUX CONSEILLERS
- 13 PAROLE AU MAIRE
- 14 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

2022-08-120

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

2022-08-121

CONSIDÉRANT la tenue des élections provinciales le 3 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une séance du conseil municipal était prévue le jour de la tenue du scrutin;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

DE MODIFIER le calendrier des séances du conseil en reportant la tenue
de la séance au 4 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3 AUTORISATION DE SIGNATURE - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE-CADRE CONCERNANT LES TRAVAUX À CARACTÈRE LOCAL DANS LES COURS D'EAU ET LE RECOUVREMENT DE CRÉANCES

2022-08-122

CONSIDÉRANT QUE, même si la MRC a la compétence exclusive sur les
cours d'eau régionaux, elle peut, par entente conclue conformément à
l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)
et des articles 569 à 575 du Code municipal du Québec, confier aux
municipalités locales la gestion de travaux de création, d'aménagement ou
d'entretien de ses cours d'eau, y compris les travaux requis pour rétablir
l'écoulement normal des eaux en cas d'obstruction ainsi que la perception
de ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la politique relative aux cours d'eau prévoit que les
municipalités locales peuvent faire des demandes particulières pour la
gestion de l'exécution de certains travaux d'entretien ou d'aménagement
de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE, même si chaque demande doit faire l'objet d'une
entente particulière, la conclusion d'une entente-cadre permettra d'alléger
la procédure, de simplifier les formalités et de prévoir que la demande et
l'émission d'un permis équivaldront à la conclusion d'une entente
particulière pour l'exécution des travaux visés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente-cadre pour la
gestion de l'exécution de certains travaux à caractère local que les
municipalités locales désirent exécuter à leurs frais;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de conclure une entente pour le recouvrement
des créances découlant des travaux effectués par la MRC en application
des articles 104 et 105 de la Loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général Serge Raymond et le maire Peter Zytynsky
à signer pour et au nom de la municipalité de Pointe-des-Cascades
l'entente-cadre concernant des travaux à caractère local dans les cours
d'eau et le recouvrement de créance avec la MRC de Vaudreuil-
Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4 DÉPÔT - CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT 210-2022

Conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le Règlement 210-2022 est déposé à la présente séance.

5. FINANCES

5.1 RÉOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

2022-08-123

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
ET RÉSOLU QUE LA MUNICIPALITÉ

S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

S'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ATTESTE par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés réels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - JUILLET

2022-08-124

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois de Juillet déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois de Juillet;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 250 694,69 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	167 544,67 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	25 616,25 \$
Salaires nets	57 533,77 \$
TOTAL	250 694,69 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Serge Raymond, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Serge Raymond
Directeur général et secrétaire-trésorier

7. **SERVICES URBAINS**

7.1 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ROXBORO EXCAVATION INC. - TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE PAVAGE - RUE DE L'ÉCLUSE**

2022-08-125

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades a procédé à l'appel d'offres public 2022-001-TP pour les travaux de drainage et de pavage de la rue de l'Écluse;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 31 mars 2022 dernier;

CONSIDÉRANT QUE sept entreprises ont déposés la soumission suivante dans les délais prescrits :

Roxboro Excavation inc.	323 490,06 \$
Pavages D'Amour inc.	372 477,32 \$
Les pavages Vaudreuil	360 425,13 \$
Sintra inc.	483 689,02 \$
Transport J.R. Cyr et fils inc.	280 466,69 \$
Les pavages Théorêt	328 347,50 \$
Ali Excavation inc.	324 349,52 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de EFEL Experts Conseil d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise de Roxboro Excavation inc.;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Roxboro Excavation inc. pour
Travaux de drainage et de pavage - rue de l'Écluse;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à
l'entreprise Roxboro Excavation inc. un montant maximal de 323 490 \$
taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23-040-00-007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**7.2 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - EFEL
EXPERTS-CONSEILS - PLANS ET DEVIS - GÉNIE CIVIL - TRAVAUX DE
GAINAGE D'UNE SECTION DE LA CONDUITE DE DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE SUR LE CHEMIN DU FLEUVE**

2022-08-126

CONSIDÉRANT le plan d'intervention pour les réseaux d'eau potable,
d'égouts et des chaussées réalisé en 2016 par la firme Aqua Data sur les
infrastructures de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ce rapport, la municipalité de Pointe-des-
Cascades souhaite procéder au gainage de plusieurs tronçons de la
conduite d'alimentation en eau potable située sous le chemin de fleuve
d'une longueur totale d'environ 1300 mètres;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise EFEL Experts-Conseils pour Plans
et devis - Génie civil - Travaux de gainage d'une section de la conduite de
distribution d'eau potable sur le chemin du Fleuve;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à
l'entreprise EFEL Experts-Conseils un montant maximal de 25 000 \$ taxes
incluses, à même le poste budgétaire numéro 23-050-00-006

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT
**8.1 DEMANDE DE PIIA - LOT 1 543 323; ZONE HA-9 - SECTEUR B NOYAU
VILLAGEOIS - CONSTRUCTION D'UN MULTILOGEMENT - 69 CHEMIN
DU FLEUVE**

2022-08-127

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée le 22
mars 2022 pour le lot 1 543 323 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'un multilogement
d'une capacité de 12 logements;

CONSIDÉRANT QUE les revêtements employés seront de la maçonnerie
Old chicago, du bardeau d'Asphalte noir et du déclin de vinyle Vienna;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme considère que les
matériaux contribuent à améliorer l'architecture du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs se sont montrés favorables à certaines recommandations émises par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le promoteur s'engage à faire un aménagement paysager pour favoriser l'harmonisation du projet au secteur du noyau villageois;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie de Vaudreuil-Dorion qui dessert notre territoire a fait des recommandations que le promoteur s'engage à respecter;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA pour la construction d'un multilogement au 69 chemin du fleuve Lot 1 543 323 - zone HA-9 - Secteur B Noyau villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 DEMANDE DE PIIA - LOT 1 543 066- 211 CHEMIN DU FLEUVE - AJOUT D'UNE CLÔTURE EN MARGE AVANT

2022-08-128

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée pour le lot 1 543 066 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à ajouter une clôture en marge avant;

CONSIDÉRANT QUE la clôture possèdera des colonnes en pierre identiques au bâtiment principal et une clôture ornementale noire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que les matériaux contribuent à améliorer l'aménagement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme considère que le projet correspond majoritairement aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur A Chemin du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA pour l'ajout d'une clôture sur le Lot 1 543 066 zone HA-2; secteur A Chemin du Fleuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8.3 DEMANDE DE PIIA - LOT 1 543 152 - 121 CHEMIN DU FLEUVE -
RÉNOVATION RÉSIDENITIELLE**

2022-08-129

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée pour le lot 1 543 152 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à ajouter une porte de garage en façade avant du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la porte de garage sera de couleur semblable au soffite du toit;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme considère que les matériaux contribuent à améliorer l'architecture du secteur A chemin du fleuve;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond majoritairement aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur A Chemin du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA pour la rénovation résidentielle sur le Lot 1 543 152 zone HA-5; secteur A Chemin du Fleuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8.4 DEMANDE DE PIIA - LOT 1 543 153 - 119 CHEMIN DU FLEUVE -
RÉNOVATION RÉSIDENITIELLE**

2022-08-130

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée pour le lot 1 543 153 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à ajouter un mur permanent en façade arrière de l'abri d'auto adjacent au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le mur sera composé des mêmes matériaux que ceux de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que les matériaux contribuent à améliorer l'architecture du secteur A chemin du fleuve;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent que le projet correspond majoritairement aux critères du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-1 s'appliquant au secteur A Chemin du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA pour la rénovation résidentielle sur le
Lot 1 543 153 zone HA-5; secteur A Chemin du Fleuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**8.5 DEMANDE DE PIIA - LOT 1 543 159 - 114 CHEMIN DU FLEUVE -
RÉNOVATION RÉSIDENITIELLE DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

2022-08-131

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation PIIA a été déposée pour
le lot 1 543 159 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à changer le revêtement extérieur
du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement employé sera du CanExcel de
couleur loup gris et de changer la couleur de la porte de garage afin qu'elle
s'harmonise avec le nouveau revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme
considèrent que les matériaux contribuent à améliorer l'architecture du
secteur A chemin du fleuve;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme
considèrent que le projet correspond majoritairement aux critères du
règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 125-
1 s'appliquant au secteur A Chemin du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à l'ensemble des
règlements d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la municipalité de
Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA pour la rénovation résidentielle sur le
Lot 1 543 159 zone HA-5; secteur A Chemin du Fleuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
**9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VIVRE ET GRANDIR AUTREMENT -
AIDER L'ORGANISME À POURSUIVRE LEURS OPÉRATIONS VERS
L'ÉDIFICATION DU CENTRE DE SERVICE INTÉGRÉS D'ÉDUCATION
SPÉCIALISÉE EN AUTISME FAVORISANT LA PARTICIPATION
SOCIALE ET DE L'INCLUSION**

2022-08-132

CONSIDÉRANT QUE Vivre et grandir autrement a déposé une demande
d'aide financière à la Municipalité pour aider l'organisme à poursuivre leurs
opérations vers l'édification du Centre de service intégrés d'éducation
spécialisée en autisme favorisant la participation sociale et de l'inclusion;

CONSIDÉRANT QUE Vivre et grandir autrement est un organisme à but
non lucratif, que leurs projets contribuent au rayonnement de la
Municipalité;

CONSIDÉRANT la tenue d'une soirée bénéfice qui se tiendra le 22 octobre 2022 au Moulin Callière Di Jasmin;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 1 200 \$ à Vivre et grandir autrement pour aider l'organisme à poursuivre leurs opérations vers l'édification du Centre de service intégrés d'éducation spécialisée en autisme favorisant la participation sociale et de l'inclusion.

DE NOMMER les conseillères Natacha Ménard et Anick Rodrigue et accompagné de leurs conjoints pour représenter la municipalité lors de cette soirée bénéfice.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à déboursier la somme de 1 200 \$ à même le poste budgétaire 02-702-50-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2 PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-SOULANGES (CCIVS) LE 31 AOÛT 2022

2022-08-133

CONSIDÉRANT QU'il y a 3 bonnes raisons de ne pas manquer le tournoi de golf annuel;

CONSIDÉRANT QUE c'est une excellente occasion de faire du réseautage;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire Peter Zytynsky et le conseiller Jean-Pierre Poirier à représenter la municipalité au tournoi de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 31 août 2022, au coût de 350\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CASCA (COMITÉ D'AIDE ET DE SECOURS POUR LES CHATS ABANDONNÉS)

2022-08-134

CONSIDÉRANT QUE CASCA (Comité d'aide et de secours pour les chats abandonnés) a déposé une demande d'aide financière pour la location de la salle du haut du centre communautaire afin de tenir une réunion administrative de leur organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a son siège social au 140 chemin du fleuve à Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE CASCA (Comité d'aide et de secours pour les chats abandonnés) est un organisme à but non lucratif, que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 172.46 \$ à CASCA (Comité d'aide et de secours pour les chats abandonnés) pour la location de la salle pour la tenue d'une réunion administrative;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à déboursier la somme de 172,46 \$ à même le poste budgétaire 02-702-50-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - WEST ISLAND WOODTURNERS - OBTENIR GRACIEUSEMENT L'UTILISATION DE LA PERGOLA DU PARC ST-PIERRE POUR LEUR BBQ ANNUEL

2022-08-135

CONSIDÉRANT QUE West Island Woodturners a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre de leur BBQ annuel;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est établie depuis plusieurs années déjà;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 287.44\$ à West Island Woodturners pour obtenir gracieusement l'utilisation de la pergola du parc St-Pierre pour leur BBQ annuel.;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à déboursier la somme de 287.44\$ à même le poste budgétaire 02-702-50-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.5 ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE CULTURELLE

2022-08-136

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut demander d'entente d'envergure au ministère de la Culture sans posséder de Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE la signature des prochaines ententes triennales a lieu au printemps 2023 et que si Pointe-des-Cascades ne fait pas de demande elle devra attendre le nouveau cycle en 2026;

CONSIDÉRANT QUE la rédaction de la Politique culturelle est presque à coût nul puisque le salaire du Coordonnateur aux sports, loisirs, culture et vie communautaire est déjà budgété;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le Coordonnateur des sports, loisirs, culture et vie communautaire à prendre en charge le projet d'élaborer une Politique culturelle pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.6 OCTROI DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE LA FENÊTRE DU GARAGE MUNICIPAL.

2022-08-137

CONSIDÉRANT QUE la vitre et le châssis doivent être remplacés pour la mise en place de l'oeuvre de verre fusion qui sera au coeur de la Murale de la Jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE Rénovations Potvin est le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat de remplacement de la fenêtre du garage municipal à Rénovations Potvin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.7 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SHELLEX - RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS

2022-08-138

CONSIDÉRANT QUE EFEL experts-conseil et Shellex Groupe conseil ont été invitées à soumissionner sur le projet de réfection des terrains de tennis et de basketball;

EFEL experts-conseil	17 500 \$
Shellex Groupe conseil	26 900 \$

CONSIDÉRANT QUE Shellex Groupe conseil qui est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Shellex Groupe conseil pour la réfection des terrains sportifs.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Shellex Groupe conseil un montant maximal de 17 500 \$ excluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire numéro 23-080-04-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 190-2019-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 190-2019-01 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE, LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement 190-2019-2 modifiant le règlement 190-2019-01 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire - modifiant les règles de passation des contrats de gré à gré et l'autorisation des responsables d'activité budgétaire. est déposé et un avis de motion est donné par Anick Rodrigue à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

10.2 ANNULATION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 211-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 140 000 \$ POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

2022-08-139

CONSIDÉRANT QUE le 2 mai 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement d'emprunt 211-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 140 000 \$ pour la vidange des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse du Règlement d'emprunt par le Ministère de la Justice, direction des affaires juridiques qui nous conseille de recommencer le processus depuis le début (avis de motion, projet, adoption du règlement, consultation des personnes habiles à voter);

CONSIDÉRANT QUE le règlement devrait être rédigé comme un paiement d'une contribution à la Municipalité de Les Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 doit être remplacé par une clause de revenus généraux;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu de consultation des personnes habiles à voter;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue
ET RÉSOLU

D'ANNULER le Règlement d'emprunt numéro 211-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 140 000\$ pour la vidange des étangs aérés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

M. Poirier mentionne que les élus.es font une rencontre mensuelle pour discuter des dossiers en cours.

M. Juneau souligne l'inauguration du site de plongée, la tenue de la Fête au Village ce samedi et de la dernière semaine du camp de jour.

M. Durand parle du pavage de la rue de l'Écluse, du Village des Écluses et des projets qui bonifieront le village. Prochaine séance du conseil le 6 septembre.

Mme Rodrigue invite les citoyens à venir en grand nombre à la Fête au village.

Mme Ménard est heureuse des nouvelles activités au Village des écluses et de vous accueillir à la Fête au village

13. PAROLE AU MAIRE

- mandat pour le terrain de tennis
- Piscine a été très appréciée des citoyens
- Village des écluses
- Fête au village
- Négociation avec Coteau-du-Lac et la MRC concernant la problématique du niveau d'eau et du nettoyage de l'écluse 3
- Complément de réponse sur le bâtiment de 12 logements qui respecte les règlements.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Eau
- Pavage rue de l'Écluse
- Politique culturelle
- Réduction de vitesse
- Multilogement
- Village des écluses
- Glissements de terrain et études de sol
- Site de plongée
- Camping
- Rue privée

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2022-08-140

À 21h09 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 15 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le Maire



Serge Raymond

Je, , atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142(2) du *Code
municipal du Québec*